



FORUM 2009 – 16 NOVEMBRE 2009

UN VIRAGE POUR MON TAXI

# Conférence La sécurité des chauffeurs

Présenté par : Ronald Rochon – sergent coordonnateur  
Division de la sécurité routière et de la circulation  
Service de police de la Ville de Montréal



# MISSION ET VALEURS

## ➤ Mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission :

- de protéger la vie et les biens des citoyens ;
- de maintenir la paix et la sécurité publique ;
- de prévenir et de combattre le crime ;
- de faire respecter les lois et règlements en vigueur (article 48 et 69 de la Loi sur la police, L.R.Q. c. P-13.1).

# Mission et valeurs

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens et citoyennes du territoire de Montréal, le Service s'engage à promouvoir leur qualité de vie :

- en contribuant à réduire la criminalité
- en augmentant la sécurité routière
- en favorisant le sentiment de sécurité
- en développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadiennes et québécoises.

# Mission et valeurs

## ➤ Valeurs

- **Le respect**

Le respect c'est agir et se comporter envers les autres avec considération et dignité, en étant ouvert aux différences.

Le respect est présent dans les relations avec les citoyens, les partenaires et la communauté, ainsi que dans les rapports avec les employés, les confrères et les supérieurs. Au quotidien, dans le travail, les employés ont autant d'égards et d'ouverture pour les autres que pour un membre de leur famille.

# Mission et valeurs

- **L'intégrité**

L'intégrité est la qualité d'une personne qui exerce sa profession avec droiture, honnêteté et équité.

La confiance et le respect que les citoyens accordent au SPVM reposent sur l'intégrité de chacun des employés.

# Mission et valeurs

- **L'engagement**

L'engagement est l'action de mettre sa personne au service de la mission de l'organisation, du rôle et des responsabilités liés à ses fonctions.

Le personnel du SPVM agit dans l'accomplissement de son travail en se sentant concerné par les problématiques de l'environnement et en contribuant à leur résolution.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- **La prévention** du crime et des infractions, afin d'encourager et d'entretenir des comportements respectueux des lois et règlements, conformes à une vie paisible et sécuritaire pour tous ;
- **La répression** appropriée pour lutter contre la criminalité, faire respecter les lois et les règlements, et maintenir l'ordre et la paix ;
- **La communication** constante avec les citoyens et les partenaires pour résoudre les problèmes, assurer le suivi des actions et maintenir une relation de confiance ;
- **La recherche** et l'analyse des environnements en vue de déployer les meilleures pratiques policières.



# DIVISION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## MISSION

La Division de la sécurité routière et de la circulation a pour mission de promouvoir la qualité de vie des citoyens :

- en se préoccupant activement des problèmes de circulation ;
- en augmentant le sentiment de sécurité des usagers de la route et des plaisanciers ;
- en développant des moyens pour améliorer le bilan routier sur le territoire de l'île de Montréal.



## DIVISION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Division met en commun les compétences du personnel de chacune de ses sections, afin de privilégier une approche fondée sur trois axes d'intervention, soit :

### Les 3 E

- **E**ducation : l'éducation
- **E**ngineering : l'aménagement du réseau
- **E**nforcement : l'application de la réglementation

Dans cette optique, la Division s'associe à divers organismes et institutions, afin de faire de la sécurité routière et de la sécurité nautique un enjeu collectif.

# PARTENARIAT

## Le partenariat et la concertation avec la communauté

La police ne peut et ne doit pas répondre seule à toutes les attentes de la population. Elle doit, comme le précise notre mission, agir en partenariat. Le SPVM encourage la participation et l'implication des citoyens en privilégiant les stratégies qui permettent de les consulter sur les enjeux importants.

Les élus ont annoncé, en 2008, la mise en place de tables de concertation d'arrondissement. Le SPVM adhère à cette initiative importante et appuiera les actions des élus en la matière.

# ALCOOL

## Les risques sociaux

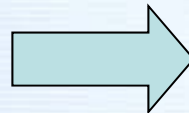
- Perte de contrôle de soi
- Comportement de violence
- Passages à l'acte
- Attitude provocatrice

# Prévenir les vols et agressions

## Prévention

- Attitude
- Bon sens : compréhension, discernement, intuition
- Jugement : appréciation, pensée, opinion, jugement, finesse, perspicacité.

Éviter  
Décourager



Une agression

**La prévention commence avant de prendre un client**

# Prévenir les vols et agressions

- Ne jamais exposer une liasse d'argent (aucun billet à la vue)
- Ne jamais porter une forte somme d'argent sur vous ( strict minimum : 30 \$ )
- Cachez votre argent
  - Coffre arrière
  - Endroit difficile d'accès
  - Dépôts bancaires réguliers
- Ne jamais se vanter d'avoir fait de bonnes affaires
- Ne jamais porter de bijoux de grande valeur
- N'étalez pas votre prospérité



# Prévenir les vols et agressions

- Gardez un contact visuel avec le client
- Engagez la conversation (politesse, doute, intuition)
- Notez dans votre mémoire
  - Aspect physique
  - Habillement
- Évitez les descriptions vagues
  - Demandez une direction précise
- Méfiez-vous d'un client seul qui est rejoint par un groupe
- Évitez la routine, restez alerte.



# Prévenir les vols et agressions

- Si danger:
  - Prétendez un arrêt au dépanneur
  - Contactez le SPVM
- Restez calme
- Ne résistez pas
- Les agresseurs sont aussi nerveux que vous
- Ne risquez pas votre vie pour quelques dollars
- Plus l'agression se prolonge, plus le danger augmente



# Prévenir les vols et agressions

- Notez tous les détails dont vous pouvez vous souvenir
- Fiche d'identification du suspect (13 points)
- Manière de s'échapper
  - Direction
  - Description du véhicule
  - Plaque
  - Race, poids, taille, langue
- Plus de détails = plus de chance de retracer l'agresseur
- Appelez votre répartiteur
- Attendez la police



# Prévenir les vols et agressions

- Ne touchez à rien (expertise)
- Rendez-vous à un hôpital pour recevoir des soins
- Restez disponible
- Collaborez avec les autorités
- Contribuez à rendre votre travail plus sécuritaire
- Rendez-vous à l'endroit le plus près d'un poste de police



# Prévenir les vols et agressions

- Ne le poursuivez pas
- Demandez aux témoins de rester sur les lieux
- Ne divulguez pas d'informations sur le vol
- Les renseignements sont confidentiels
  - Employeur
  - Police
- Ne craignez pas de témoigner
- Aucune méthode ne vous donne une sécurité absolue
  - Réduisez les risques
  - Réduisez les opportunités criminelles



**Les clients ne sont pas tous des malfaiteurs**



# La sécurité des chauffeurs de taxi

La sécurité des chauffeurs de taxi est un problème complexe.

Pour résoudre ce problème, il faut compter sur les efforts collectifs des gens de l'industrie du taxi autant que sur ceux des gens qui n'en font pas partie.

Une seule mesure ne peut résoudre le problème

Une combinaison bien balancée de mesures de sécurité devrait être constituée de mesures proactives et préventives.

## PARTAGEONS LA ROUTE

### Prudence

- Précaution
  - Prévoyance
  - Sociable
- Audace
  - Imprévoyance
  - Imprudence - témérité



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE PRUDENCE ET COURTOISIE

## Courtoisie

- Poli
- Serviabile
- Sagesse
- Grossier
- Impoli
- Insultant – maladroit

### **Courtoisie envers :**

Piétons / Personnes âgées / cyclistes / enfants

### **Infractions ayant un lien direct avec la courtoisie au volant :**

- Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie ;
- Espace insuffisant laissé derrière un autre conducteur ;
- Freinage brusque sans nécessité ;
- Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection.

# VITESSE

**Le plus grand nombre d'accidents avec blessés survient dans les zones de 50 km/h.**

## En ville

Sur une distance de 10 km, à une vitesse de 70 km/h : gain de 3 minutes

## Gravité des blessures piétons et cyclistes

### **Impact**

20 km/h	Contusions légères
30 km/h	Apparition cas d'invalidité / Apparition cas de décès
40 km/h	Invalidité / Cas de décès fréquents
55 km/h	Cas de décès presque uniquement

Référence : SAAQ, Volume 5, article 1, printemps 2003